



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROUILLAS**

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 066-216602177-20260430-DELIB262026-DE

**SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 18 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de TROUILLAS, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BASSAGET, Maire.

Présents : ALART Florence, BASSAGET Jean-Marc, BELOTTI Sandra, BRETEAU Philippe, CARRE Sylvain, CAZALS Jean-François, CLAVEL Nicolas, CORREA Julie, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GELY Louis, GUILLEMAT Luc, HERNANDEZ Marion, RAYMOND Bernadette, RIBES Chrystelle, TOURNIER Laurianne, VERA-GRAU Ausias, VIDAL Mélanie.

Procuration : M. ROZIE Jean-Michel à Mme DUFOUR Laurence.

Secrétaire de séance : Mme HERNANDEZ Marion a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°26/2026 : AFFECTATION DU RESULTAT DE  
FONCTIONNEMENT 2025**

VU le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la Commune approuvé par délibération en début de cette même séance,

**CONSIDERANT** que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 se présente de la manière suivante :

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice :     | 491 603.99 € |
| Résultat antérieur reporté : | 390 706.03 € |
| Résultat à affecter :        | 882 310.02 € |

**CONSIDERANT** que le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2025 présente un besoin de financement de 189 782.11 €,

**CONSIDERANT** que le solde des restes à réaliser d'investissement présente un besoin de financement de 198 167.59 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement  
(15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS) :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la manière suivante :
  - Affectation en réserves c/1068 : 732 310.02 €
  - Report de l'excédent de fonctionnement c/002 : 150 000.00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE  
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

La secrétaire de séance,

Marion HERNANDEZ

*Hernandez*



Le Maire,

Jean-Marc BASSAGET

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 05/05/2026
- Affichage le : 05/05/2026
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)